

DIVISION DE LYON

Lyon, le 18 mars 2015

N/Réf. : CODEP-LYO-2015-010837

**Monsieur le Directeur du centre nucléaire de
production d'électricité du Bugey**
Electricité de France
CNPE du Bugey
BP 60120
01155 LAGNIEU Cedex

Objet : Contrôle des installations nucléaires de base
Centrale nucléaire du Bugey (INB n°78 et 89)
Inspection INSSN-LYO-2014-0045 du 5 mars 2015
Thème : « FARN »

Référence à rappeler dans toute correspondance : INSSN-LYO-2015-0045

Réf. : Code de l'environnement, notamment l'article L596-1 et suivants

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre des attributions de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) concernant le contrôle des installations nucléaires de base prévu au code de l'environnement, à l'article L596-1 et suivants, une inspection courante a eu lieu le 5 mars 2015 sur la centrale nucléaire du Bugey, sur le thème « Force d'action rapide nucléaire (FARN) ».

J'ai l'honneur de vous communiquer ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les principales demandes et observations qui résultent des constatations faites, à cette occasion, par les inspecteurs.

Synthèse de l'inspection

L'inspection du service régional de la force d'action rapide nucléaire (FARN) d'EDF basée sur la centrale nucléaire de Bugey s'est déroulée le 5 mars 2015. Les inspecteurs ont fait procéder à des exercices sur la base des *scénarii* d'intervention que cette force aurait à déployer sur une centrale nucléaire en cas d'accident. Les inspecteurs ont tout d'abord contrôlé les conditions et les délais de mobilisation d'une colonne de la FARN lors du déclenchement d'une alerte. Les inspecteurs ont ensuite fait procéder à deux exercices de mise en situation : un exercice de réalimentation en eau d'une centrale accidentée à partir de l'eau du Rhône et un exercice de réalimentation en air d'une centrale nucléaire accidentée, en simulant une atmosphère fortement contaminée.

Il ressort de cette inspection que les missions de réalimentation en eau et en air ont été parfaitement réalisées par le service de la FARN basée sur la centrale nucléaire de Bugey.

A. Demandes d'actions correctives

Un exercice de mise en œuvre de la réalimentation du circuit d'air de manœuvre des organes du circuit de contournement de la turbine (VCD), en simulant une atmosphère fortement contaminée, a été réalisé. Le scénario de l'exercice consistait à transporter l'ensemble du matériel nécessaire (compresseur, tuyaux, ..) depuis la base arrière (fonction remplie par le bâtiment de la FARN sur le site du Bugey pour les besoins de l'exercice) vers leur lieu d'utilisation, puis à positionner le compresseur et à le relier au *plug* du circuit VCD. L'exercice impliquant une atmosphère fortement contaminée, les équipiers mobilisés de la colonne FARN portaient une tenue papier permettant de limiter le risque de contamination, des surbottes, des gants vinyles et un masque à cartouche.

Les inspecteurs ont constaté, à la fin de l'exercice, que les surbottes et les gants vinyles d'une majorité d'équipiers FARN avaient été déchirés lors de l'exercice à la suite de leurs déplacements et de la manipulation des différents matériels devant être mis en œuvre. Ils ne remplissaient donc plus les fonctions de protection pour lesquels ces équipements étaient destinés.

Concernant les surbottes, cette situation était même contre-productive en matière de protection individuelle, puisqu'elles font courir le risque de glissade aux agents sans les protéger contre la contamination.

Les inspecteurs ont également constaté que le port du masque à cartouche actuellement fourni aux équipiers FARN n'était pas compatible avec le port de lunettes de vue.

Enfin, lors de l'exercice, un équipier FARN avait mal positionné son masque à cartouche, provoquant ainsi une accumulation de buée à l'intérieur du masque, cette dernière diminuant sensiblement le champ de vision de l'agent. A ce titre, il a été indiqué aux inspecteurs que peu d'exercices sur le terrain avaient été joués avec le port de ces EPI depuis la mise en place de la FARN.

Demande A1 : Au regard de cet exercice, je vous demande de veiller à fournir aux équipiers FARN des EPI adaptés.

Demande A2 : Je vous demande de veiller à fournir aux équipiers FARN des masques à cartouche compatibles avec le port de lunettes de vue.

Demande A3 : Je vous demande de réaliser régulièrement des exercices d'entraînement en situation dégradée. Vous me rendrez compte des actions prises en ce sens.

Un exercice de mise en œuvre de la réalimentation en eau de la bache du circuit d'eau d'alimentation de secours des générateurs de vapeur (ASG) à partir de l'eau prélevée dans le Rhône a été réalisé. Le scénario de l'exercice consistait à transporter l'ensemble du matériel nécessaire (pompe, système de filtration, tuyaux, ..) depuis la base arrière (fonction remplie par le bâtiment de la FARN sur le site du Bugey pour les besoins de l'exercice) vers leur lieu d'utilisation, puis à positionner la pompe de prélèvement d'eau du Rhône et le système de filtration associé à proximité du fleuve et enfin à dérouler les tuyaux nécessaires pour relier cette pompe au *plug* de connexion de ce circuit.

Lors de l'exercice, il s'est avéré que la porte d'un des racks contenant les tuyaux était endommagée. Celle-ci était maintenue fermée par de la bande adhésive.

Demande A4 : Je vous demande de réparer la porte endommagée du rack.



B. Compléments d'information

Au cours de l'exercice de mise en œuvre de la réalimentation du circuit d'air de manœuvre des organes du circuit VCD, en simulant une atmosphère fortement contaminée, les inspecteurs ont abordé avec vos représentants la problématique de prise de comprimés d'iode par les équipiers FARN si celle-ci s'avérait nécessaire au cours d'une intervention. En effet, les équipiers FARN ne disposent pas de comprimés d'iode dans le paquetage. L'ensemble des comprimés d'iode alloué aux équipiers FARN est géré par le médecin de la FARN qui serait également mobilisé et présent sur la base arrière.

Vos représentants ont indiqué aux inspecteurs qu'en cas d'intervention dans une atmosphère potentiellement contaminée, le médecin FARN anticiperait les besoins en comprimés d'iode et les fournirait aux équipiers FARN avant qu'ils ne partent de la base arrière.

L'autre possibilité évoquée par vos représentants est la présence de comprimés d'iode au bâtiment de sécurité (BDS) qui pourraient être utilisés par les équipiers FARN.

Demande B1 : Je vous demande de m'indiquer quelle organisation est actuellement prévue pour délivrer aux équipiers FARN les comprimés d'iode si la prise de ceux-ci s'avérait nécessaire au cours d'une intervention.

Demande B2 : Si votre organisation prévoit la distribution par le médecin FARN des comprimés d'iode avant le départ des équipiers FARN pour les lieux d'intervention, je vous demande de m'expliquer comment le médecin FARN serait en mesure d'anticiper et gérer les besoins de prise de comprimés d'iode.



C. Observations

Néant



Vous voudrez bien me faire part de vos observations et réponses concernant ces points dans un délai de deux mois, sauf mention contraire. Pour les engagements que vous seriez amenés à prendre, je vous demande de bien vouloir les identifier clairement et d'en préciser, pour chacun, l'échéance de réalisation. Dans le cas où vous seriez contraint par la suite de modifier l'une de ces échéances, je vous demande également de m'en informer.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'adjoint au chef de la division de Lyon de l'ASN,

SIGNE : Olivier VEYRET

